

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1017

14 mai 2010

SOMMAIRE

3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l.	48793	GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l.	48816
Adam S.à r.l.	48770	Immobilière de Kockelscheuer S.A.	48811
Andrade sàrl	48790	Immobilière Raiffeisen S.A.	48792
Auditex S.à r.l.	48806	Immo Première S.à r.l.	48807
Audit Group Associates S.à r.l.	48788	Immo Première S.à r.l.	48807
Audit Group Associates S.à r.l.	48788	Immo Première S.à r.l.	48807
Azure Funding Europe S.A.	48791	International Audit Services S.à r.l.	48788
Barbet Holding S.A.	48809	International Audit Services S.à r.l.	48788
Bathware Holdings Luxembourg S.à r.l.	48770	Jetlux Europe S.à r.l.	48810
Beim Weissenkreuz S.A.	48807	Jetlux Europe S.à r.l.	48810
BNP Paribas Alternative Funds	48785	Jetlux Europe S.à r.l.	48810
Brinkdoor Limited T/A Euro London Ap- pointments Luxembourg (succursale) ..	48789	Kinase Holding S.A.	48792
Casero Development S.à r.l.	48785	Luxvin Sàrl	48788
Cencan S.A.	48790	Micro Informatique Services	48787
Centenary Holdings	48790	Miromesnil Holding Sàrl	48785
CF6 Luxembourg	48806	Mustang Boch	48786
Cluny S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	48781	Mustang Hat	48787
CMH Vertriebs Service I GmbH & Co KG	48809	Mustang REG	48787
CMH Vertriebs Service II	48809	Mustang ULM 2	48786
CMI Asset Management (Luxembourg) S.A.	48809	One World Technologies S.à r.l.	48811
CMI Insurance (Luxembourg) S.A.	48810	PAO Management Company S.A.	48787
COHEN & Co.	48791	Provimentum I S.A.	48790
Cyrom Administration, s.à r.l.	48789	Quairos S.A.	48789
Dépannage Schaack S.à r.l.	48807	Safer Investments S.à r.l.	48781
«Ercis», Sàrl	48810	Telectronics S.A.	48806
eSolve Capital S.A.	48791	Telindus	48792
eSolve Capital S.A.	48791	Telindus PSF S.A.	48806
Eurizon Capital S.A.	48805	UBS Dynamic Floor Fund Management Company	48806
Florslux SA	48786	Universal Trading Cie	48792
Geotelecommunications Investments S.A.	48770	Vestar CCS 1 S.à r.l.	48788
		Wisson Investment Group S.A.	48789

Geotelecommunications Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 139.041.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire de GEOTELECOMMUNICATIONS INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 13 avril 2010, a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée révoque Monsieur Igor KAPLOUN de son mandat d'administrateur de la société, avec effet immédiat.
- L'Assemblée révoque Monsieur Alexey PONOMARENKO de son mandat d'administrateur de la société, avec effet immédiat.
- L'Assemblée élit au poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat, Mademoiselle Nadège KARREBAUER, assistante de direction, née le 6 novembre 1983 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) demeurant professionnellement au 3, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.
- L'Assemblée élit au poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat, Madame Marie-Françoise GESLIN, comptable, née le 27 février 1952 à Belfonds (France) demeurant professionnellement au 3, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Geotelecommunications Investments S.A.
3, avenue Pescatore
L-2324 Luxembourg
Philippe CAHEN
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010049755/26.

(100051528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

**Bathware Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Adam S.à r.l.).**

Capital social: EUR 472.055,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.098.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of March.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Bathware Limited, a limited liability company incorporated under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands BC under No. 1532291 and whose registered office is at Kingston Chambers, PO Box 173, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Me Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed party is the sole shareholder of ADAM S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.098 and whose registered office is at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated on 7 January 2010 by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C of 10 March 2010, number 513 (the Company).

Which appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from "ADAM S.à r.l." to "Bathware Holdings Luxembourg S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder resolved to create the following new classes of shares with the rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company (as amended and restated): (i) non redeemable ordinary shares having a par

value of one Euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares); and (ii) preference redeemable shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The sole shareholder resolved to convert the existing shares representing the Company's current share capital into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, such Ordinary Shares having the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended and restated).

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred fifty-nine thousand five hundred fifty-five Euros (EUR 459,555.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to four hundred seventy-two thousand fifty-five Euros (EUR 472,055.-) by the issuance of four hundred fifty-nine thousand five hundred fifty-five (459,555) Ordinary Shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Bathware Limited, prenamed, here represented as stated above, has declared to subscribe for four hundred fifty-nine thousand five hundred fifty-five (459,555) Ordinary Shares by contribution in kind of its right to subscribe (the Subscription Right) for, and to receive for no additional consideration due by the Company, an aggregate of 3,535,031 new bearer shares with no par value (Stückaktien) in Joyou AG, a public limited company (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the commercial register of Hamburg under registration number HRB 106431 and whose registered office is at Chilehaus 1, Fischertwiete 2, D-20095 Hamburg, Germany (Joyou AG).

Evidence of the existence of the Subscription Right and the value of the Subscription Right contributed to the Company has been provided to the undersigned notary including value statements issued and signed for and on behalf of Bathware Limited.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company so as to read as follows:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by present laws, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the Companies' Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Bathware Holdings Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. Registered office

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object

4.1 The Company shall have as its business purposes to hold participations and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, to possess, to administer, to develop, to dispose of and to manage its portfolio.

4.2 The Company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to affiliated undertakings. The Company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public. In particular, the Company is authorised to (i) issue debt or hybrid securities of any nature (public offerings excluded) and in any currency, (ii) lend funds in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued by affiliated undertakings and (iii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets, property and rights to secure the payment of any amounts payable under any loan, bond, note, debenture or other debt or hybrid instrument issued by the Company.

4.3 The Company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

4.4 The Company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises (including, without limitation, trusts to be established abroad).

4.5 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Shares - Redemption of shares

Art. 6. Corporate capital - authorised capital

6.1 The issued corporate capital is set at four hundred seventy-two thousand fifty-five Euros (EUR 472,055.-), represented by four hundred seventy-two thousand fifty-five (472,055) non redeemable ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The Company shall have an authorised corporate capital of forty-six million Euros (EUR 46,000,000.-) represented by forty-six million (46,000,000) shares, divided into the following classes:

a) four hundred seventy-two thousand fifty-five (472,055) non redeemable ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares);

b) forty-five million five hundred twenty-seven thousand nine hundred forty-five (45,527,945) redeemable preference shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Preference Shares).

6.3 Unless the context indicates otherwise, the term "share(s)" as used in these articles of association shall refer collectively to the Ordinary Shares and the Preference Shares.

6.4 The board of managers is hereby authorised to issue further shares as indicated in Article 6.2, so as to bring the total corporate capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares in cash, in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments at any time prior to the end of a five (5) year time period from the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect under the present Articles.

6.5 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares of each of the above listed classes from time to time.

6.6 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article 6 in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

6.7 The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

6.8 The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

Art. 7. Rights of Shares

7.1 Each share gives right to one vote.

7.2 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium, if any).

Art. 8. Shares, transfer and redemption

8.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

8.2 Each share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

8.3 Without prejudice to Article 8.4, shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

8.4 The Company may redeem the Preference Shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the Company and by giving at least one (1) clear business days (on which banks are generally open for business in Luxembourg City (Luxembourg)) notice to the present holder of the Preference Shares (the Voluntary Redemption), within the limitations set forth in Article 8.5 and by law. The redemption amount of the Preference Shares shall be determined by the board of managers.

8.5 Following the occurrence of a Voluntary Redemption, the Company may only use distributable profits and reserves (including share premium, if applicable) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption to pay out the redemption amount to the holder(s) of the Preference Shares.

8.6 Upon the occurrence of a Voluntary Redemption, the Preference Shares shall once redeemed in full be immediately cancelled and the board of managers shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the Articles and the register of the Company's shareholders as a result of any cancellation of redeemed shares.

Art. 9. Events on shareholders. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 10. Rights of shareholders

10.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

10.2 In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management**Art. 11. Composition of board of managers**

11.1 The Company is administered by a board of managers composed of two or more managers, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. There shall be two classes of managers: the Class A Managers and the Class B Managers, provided that at all times the Class B Managers are professionally resident in Luxembourg and the Class A Managers are professionally resident outside of Luxembourg. The general meeting of shareholders electing the managers shall appoint each such manager to one of the two classes.

11.2 The managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

11.3 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

Art. 12. Procedure of board of managers' meetings

12.1 The managers will elect amongst themselves a Class B Manager who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint as chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 12 and in chairing meetings of the board of managers.

12.2 In the event of a vacancy on the board of managers, and provided such vacancy creates a breach of the residency rules set out in Article 11.1, a general meeting of shareholders shall be called as soon as possible so as to fully restore the board of managers.

12.3 Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

12.4 The board of managers shall meet at least once a year in Luxembourg with all members of the board of managers being physically present. In addition, the chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least one clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

12.5 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) at least one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented and (ii) a majority in number of the members of the board of managers is physically present in Luxembourg, it being understood that a manager holding a proxy of another manager will be counted for himself and for as many proxies he holds.

12.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, provided that the conference-call, video-conference or other similar means of communication has been initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.7 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

Art. 13. Resolutions of the board of managers

13.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if at least one Class A Manager and one Class B Manager, regardless of whether present or represented, votes in favour of the resolution. Each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy.

13.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

13.3 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 14. Powers of the management

14.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

14.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 15. Delegation of powers

15.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ("gestion journalière") of the Company to one or more managers professionally resident in Luxembourg who will be called Daily Director(s).

15.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

15.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

15.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 15 (in particular, in case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 16. Management indemnity. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 17. Procedural rules for shareholders' meetings

17.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

17.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

17.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

17.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation

Art. 18. Financial year. The Company's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.

Art. 19. Annual statutory accounts

19.1 Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

19.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

19.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 20. Distributions

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 21. Interim dividends

21.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the holders of the shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

21.2 The distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

Art. 22. Auditor. The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder (s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 23. Liquidation

23.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

23.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 24. Applicable laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to acknowledge and accept the resignation of all managers currently in office with immediate effect and agrees to replace the resigning managers by appointing with immediate effect for an unlimited period:

1. As Class A Manager:

- Mark QIU, born on 17 April 1964 in Zhejiang, People's Republic of China, professionally residing at Suite 305, St. George's Building, 2 Ice House Street, Central, Hong Kong.

1. As Class B Managers:

- Gerard BIRCHEN, born on 13 December 1961 in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Frank PLETSCHE, born on 15 July 1974 in Trier, Germany, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Valuation and Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand one hundred Euros (EUR 2,100.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars 2010,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Bathware Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des îles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Vierges Britanniques BC sous le numéro 1532291, ayant son siège social à Kingston Chambers, PO Box 173, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques,

représentée par Me Jan BÖING, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui ayant été conférée sous seing privé;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La partie mentionnée ci-dessus est l'unique associé d'ADAM S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.098 et dont le siège social se trouve 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 7 janvier 2010 par l'acte de Me Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, publié dans le Mémoire C du 10 mars 2010, sous le numéro 513 (la Société).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique a décidé de changer le nom de la Société de «ADAM S.à r.l.» à «Bathware Holdings Luxembourg S.à r.l.»

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de créer les nouvelles classes de parts sociales suivantes avec les droits et obligations établis dans les statuts de la société (comme modifiés et rétablis): (i) parts sociales ordinaires non rachetables ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (les Parts sociales ordinaires); et (ii) parts sociales privilégiées rachetables ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Troisième Résolution

L'associé unique a décidé de convertir les parts sociales existantes représentant le capital social actuel de la société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, celles-ci ayant les droits et obligations établis dans les statuts de la société (comme modifiés et rétablis).

Quatrième Résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société du montant de quatre cent cinquante-neuf mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 459.555.-), afin qu'il passe de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à quatre cent soixante-douze virgule zéro cinquante-cinq euros (EUR 472.055.-) par l'émission de quatre cent cinquante-neuf mille cinq cent cinquante-cinq (459.555) parts sociales ordinaires.

Souscription - Paiement

Par conséquent, Bathware Limited, susmentionnée, représentée ici comme stipulé ci-dessus, a déclaré souscrire quatre cent cinquante-neuf mille cinq cent cinquante-cinq (459.555) parts sociales ordinaires par apport en nature de son droit de souscription (le Droit de souscription) pour, et de recevoir sans qu'une rémunération additionnelle soit due par la Société, un nombre supplémentaire de 3 535 031 nouvelles parts sociales au porteur sans valeur nominale (Stückaktien) de Joyou AG, une société à responsabilité limitée (Aktiengesellschaft) constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, enregistrée au registre du commerce de Hambourg sous le numéro d'enregistrement HRB 106431 et dont le siège social se trouve au Chilehaus 1, Fischertwiete 2, D-20095 Hambourg, Allemagne (Joyou AG).

Une preuve de l'existence du Droit de souscription et de la valeur du droit de souscription auquel contribue la société a été fournie au notaire instrumentaire comprenant des déclarations de valeur émises et signées pour et pour le compte de Bathware Limited.

Cinquième Résolution

L'associé unique a décidé de modifier et de reformuler les statuts de la société afin qu'ils aient la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société est «Bathware Holdings Luxembourg S.à r.l.»

Art. 3. Siège social

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social

4.1 La Société a pour objets de détenir des participations et valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et étrangères ou des "trusts", acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que d'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs mobilières de tout type, de posséder, administrer, développer, disposer et gérer son portefeuille.

4.2. La Société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou autre exclusivement à ses sociétés mères. La Société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception d'appels publics à l'épargne. En particulier, la Société est autorisée à (i) émettre des titres de créance ou des titres hybrides de toute nature (à l'exclusion des appels publics à l'épargne) et dans toute devise, (ii) prêter des fonds par tout moyen y compris en accordant des prêts ou en acquérant, achetant, souscrivant ou autrement en recevant des droits sur des titres de créances de toutes sortes émis exclusivement par ses sociétés mères et (iii) nantir, hypothéquer ou autrement créer des sûretés sur ses actifs, propriétés et droits afin de garantir le paiement de toutes sommes dues au titre de tout emprunt, obligation, billet à ordre, obligation non garantie et autre titre de créance ou instruments hybrides émis par la société.

4.3 La Société peut avoir recours à toute technique et tout instrument relatif à ses actifs ou investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de fluctuation des taux d'intérêts.

4.4 La Société peut participer à la création et au développement de tout type d'entreprises financière, industrielle ou commerciale (y compris, et ce sans limitation, les "trusts" à établir à l'étranger).

4.5 D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, industrielle ou commerciale, mobilière ou immobilière, qu'elle peut estimer utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts sociales - Rachat des parts

Art. 6. Capital social - Capital autorisé

6.1 Le capital social émis est fixé à quatre cent soixante-douze mille cinquante-cinq euros (EUR 472.055.-), représenté par quatre cent soixante-douze mille cinquante-cinq (472.055) parts sociales ordinaires non rachetables ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

6.2 La société aura un capital social autorisé de quarante-six millions euros (EUR 46.000.000.-) représenté par quarante-six millions (46.000.000) parts sociales, divisées en classes suivantes:

a) quatre cent soixante-douze mille cinquante-cinq (472.055) parts sociales ordinaires non rachetables ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (les Parts sociales ordinaires);

b) quarante-cinq millions cinq cent vingt-sept mille neuf cent quarante-cinq (45.527.945) parts sociales privilégiées rachetables ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (les Parts sociales privilégiées).

6.3 Sauf si le contexte l'indique autrement, le terme «part(s) sociale(s)» comme utilisé dans ces statuts fera collectivement référence aux parts sociales ordinaires et aux parts sociales privilégiées.

6.4 Le conseil de gérance est ici autorisé à émettre d'autres parts sociales comme indiqué dans l'Article 6.2, afin de porter le capital social total de la société au capital social autorisé total dans sa totalité ou partiellement de temps en temps, de même qu'il peut, à sa discrétion, déterminer et accepter des souscriptions de telles parts sociales en liquide, en nature, par conversion des prétentions des associés, par conversion des certificats de valeurs privilégiées convertibles ou autres billets à ordre convertibles ou instruments similaires à tout moment avant la fin d'une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'autorisation respectivement donnée à la direction de la société à ce sujet conformément à ces statuts.

6.5 Le conseil de gérance est autorisé à fixer les conditions relatives à toute souscription de parts sociales de chacune des classes répertoriées ci-dessus, de temps en temps.

6.6 Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation totale ou partielle du capital conformément aux clauses mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre des mesures pour modifier cet Article 6 afin d'enregistrer le changement et la direction de la société est autorisée à prendre ou à engager les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification selon la loi.

6.7 La période de cette autorisation peut être étendue par décision lors de l'assemblée générale des associés, de temps en temps, de la façon requise pour les modifications de statuts.

6.8 Le capital émis ou autorisé de la société peut être augmenté ou réduit conformément aux exigences légales du Luxembourg.

Art. 7. Droits de souscription

7.1 Chaque part donne droit à une voix.

7.2 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, le cas échéant, le conseil de gérance, quand est déclaré un dividende, n'en décide autrement en jouissant d'un pouvoir discrétionnaire absolu, toutes les parts sociales donnent droit à une distribution conformément au montant total de leur contribution (correspondant au total de leur valeur nominale et de la prime d'émission).

Art. 8. Parts sociales, transfert et rachat

8.1 Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Les transferts de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectués qu'avec l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour toute autre question relative à un transfert de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

8.2 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

8.3 Sans nuire à l'Article 8.4, les parts dans la société ne seront pas rachetables sur demande d'un associé.

8.4 La société peut racheter les parts sociales privilégiées lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans le meilleur intérêt de la société et en donnant un préavis d'au moins un (1) jour franc (lors duquel les banques sont généralement ouvertes au public dans la ville de Luxembourg (Luxembourg)) à l'actuel titulaire des parts sociales privilégiées (le Rachat volontaire), dans les limites établies dans l'Article 8.5 et par la loi. Le montant du rachat des parts sociales privilégiées sera fixé par le conseil de gérance.

8.5 Suite à un rachat volontaire, la société peut uniquement utiliser des profits et réserves distribuables (comprenant une prime d'émission de parts sociales, si cela est applicable) comme indiqué dans les états financiers provisoires à établir à partir de la date de rachat pour payer le montant du rachat au(x) titulaire(s) des parts sociales privilégiées.

8.6 Lors d'un rachat volontaire, les parts sociales privilégiées seront, une fois rachetées totalement, immédiatement annulées et le conseil de gérance sera autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'actualiser les statuts et d'enregistrer les associés de la société suite à toute annulation des parts sociales rachetées.

Art. 9. Événements concernant les associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Droits des associés

10.1 Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant-droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la société.

10.2 Afin d'exercer leurs droits, ils doivent se rapporter aux états financiers et aux décisions de l'assemblée générale.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Composition du conseil de gérance

11.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, pas nécessairement associés, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Il y aura deux sortes de gérants: les gérants de classe A et les gérants de classe B, à condition qu'à tout moment les gérants de classe B demeurent professionnellement au Luxembourg et les gérants de classe A demeurent professionnellement en dehors du Luxembourg. L'assemblée générale des associés élit les gérants nommera un tel gérant pour l'une des deux classes.

11.2 Les pouvoirs des gérants ainsi que leur rémunération sont déterminés lors de l'assemblée générale des associés.

11.3 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation.

Art. 12. Procédure des réunions du conseil de gérance

12.1 Les gérants choisiront parmi eux un gérant de classe B qui agira en tant que président du conseil. En l'absence du président, le conseil de gérance nommera comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les débats du conseil respectent les termes du présent 0 et à présider les réunions du conseil de gérance.

12.2 En cas de vacance dans le conseil de gérance, et à condition qu'une telle vacance entraîne une violation des règles de résidence énoncées à l'Article 0, une assemblée générale des associés sera convoquée dès que possible afin de rétablir intégralement la composition du conseil de gérance.

12.3 A moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs réunions comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si elle n'a pas lieu au Luxembourg.

12.4 Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an au Luxembourg avec tous les membres du conseil de gérance physiquement présents. De plus, le président ou tout gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert en adressant un préavis d'au moins un jour franc. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier recommandé ou simple, courrier électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter lors de la réunion.

12.5 Le quorum d'une réunion du conseil de gérance est atteint si (i) au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés, et (ii) une majorité des membres du conseil de gérance est physiquement présente au Luxembourg, étant entendu qu'un gérant détenant une procuration d'un autre gérant sera compté pour lui-même et pour le nombre de procurations qu'il détient..

12.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement, à condition que la conférence téléphonique, la vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire ait lieu au Luxembourg. La participation à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

12.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il peut donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent lors de la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom lors de la réunion du conseil de gérance.

Art. 13. Décisions du conseil de gérance

13.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, qu'ils soient présents ou représentés, vote en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à une voix, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura une voix supplémentaire par procuration.

13.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procédures judiciaires ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par tout autre gérant.

13.3 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître dans un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature.

Art. 14. Pouvoirs de la gérance

14.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

14.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 15. Délégation de pouvoirs

15.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants demeurant professionnellement au Luxembourg qui prendra/ont la dénomination de «Directeur(s) Quotidiens(s)».

15.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées dans leur mandat.

15.3 Il n'y aura pas de délégation générale des pouvoirs de gérance, ni de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

15.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent 0 (en particulier, dans le cas d'une délégation pour la gestion journalière à un Directeur Quotidien, la Société est engagée par la seule signature de l'un des/du Directeur (s) Quotidien(s)), la Société est engagée, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 16. Exonération de responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle sur engagements régulièrement pris par lui ou elle au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 17. Règles procédurales pour les assemblées des associés

17.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

17.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

17.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après une décision des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

17.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est possible.

Titre V.- Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier d'une année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes sociaux annuels

19.1 Chaque année le trente et un décembre, la gérance établit un bilan, (i) comprenant (i) un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

19.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

19.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de profits et pertes, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 20. Distributions

20.1 Le solde positif du compte de profits et pertes, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

20.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social

nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y lieu, du conseil de gérance.

Art. 21. Dividendes intérimaires

21.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux détenteurs de parts sociales, si les trois conditions suivantes sont remplies: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de bénéfices distribuables suffisants.

21.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice financier ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tout profit reporté et tout montant repris des réserves disponibles pour distribution, moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 22. Auditeur. La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un ou plusieurs réviseur(s). Dans un tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 23. Liquidation

23.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par l'assemblée des associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

23.2 Le ou les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le règlement du passif.

Art. 24. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Sixième Résolution

L'associé unique a décidé de reconnaître et d'accepter la démission de tous les gérants actuellement en poste avec effet immédiat et il accepte de remplacer les gérants démissionnaires en nommant, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

1. En tant que gérant de classe A:

- Mark QIU, né le 17 avril 1964 à Zhejiang, République populaire de Chine, demeurant professionnellement à Suite 305, St. George's Building, 2 Ice House Street, Central, Hong Kong.

1. En tant que gérants de classe B:

- Gérard B1RCHEN, né le 13 décembre 1961 à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Frank PLETSCHE, né le 15 juillet 1974 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Evaluation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Signé: J. Böing, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2010, LAC/2010/14684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049052/568.

(100050720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Safer Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 132.562.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} mars 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Mikaël GUTIERREZ RUIZ, administrateur de sociétés, né le 18 octobre 1979 à Liège (Belgique), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Safer Investments S.à r.l.

Mikaël GUTIERREZ RUIZ / Philippe TOUSSAINT

Référence de publication: 2010049461/17.

(100050764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Cluny S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.082.

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CLUNY S.A.", société de gestion de patrimoine familial, dont le siège est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous numéro 138082, constituée par acte en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial C n°1198 du 17 mai 2008 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Fabienne Esteves, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.100 (trois mille cent) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation à la justification des formalités de convocation
2. Abandon de la version anglaise des statuts.
3. Refonte complète des statuts conformément au texte annexé aux procurations, sans modifier l'objet social.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution préliminaire

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, celle-ci décide de renoncer à la justification des formalités de convocation, les actionnaires se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, sans toutefois apporter de modifications à l'objet social, pour leur donner la teneur ci-après, conformément au texte préalablement présenté aux actionnaires et annexé aux procurations.

Titre I^{er} . - Dénomination sociale - Siège social - Durée - Objet social - Capital social
Dénomination sociale

Art. 1^{er} . Les présent statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée "Cluny S.A., société de gestion de patrimoine familial".

Siège social

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société peut établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société peut être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social peut également être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Durée

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Elle ne peut exercer aucune activité commerciale.

Elle réserve ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne peut pas s'immiscer dans la gestion d'une société même si elle détient une participation dans celle-ci.

Les titres qu'elle émet ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prend toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fait toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Capital social

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la législation luxembourgeoise, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de 10.000.000 EUR (dix millions d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 31 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration a fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fait adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration détermine la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives est tenu au siège social de la société.

Titre II. - Conseil d'administration - Surveillance - Assemblée générale **Conseil d'administration**

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, courrier électronique ou fax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

A titre exceptionnel, tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et être identifiées. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion et la réunion tenue par de tels moyens est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 8. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des membres présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du conseil d'administration n'a pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution est considérée comme rejetée.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social dans les limites de l'article 12. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Signatures autorisées

Art. 12. La société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour tous montants par la signature conjointe de trois administrateurs.

Toutefois, la signature conjointe de deux administrateurs est suffisante pour que la société soit pareillement liée pour des opérations d'un montant inférieur à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros).

La signature individuelle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, ou celle de toute personne à qui des pouvoirs spécifiques ont été délégués par le conseil d'administration, engage la société dans les limites strictement définies des pouvoirs qui ont été conférés.

Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi d'avril à 14 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard un unique propriétaire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre III. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Année sociale

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la législation luxembourgeoise.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Répartition des bénéfices

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation de la législation luxembourgeoise y relative.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables sont affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, F. ESTEVES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16358. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010049148/197.

(100062656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

BNP Paribas Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.572.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration du 11 mars 2010 que Madame Chantal MAZZACURATI, 1, Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, a démissionné de son mandat d'Administrateur de la Société, avec effet au 14 décembre 2009.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter avec effet au 11 mars 2010 Madame Yael MAYER, 1, Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, en tant que nouvel Administrateur pour achever le mandat laissé vacant par Madame Chantal MAZZACURATI. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Pour le Conseil d'Administration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010049452/19.

(100051049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Miromesnil Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.654.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010049298/14.

(100050964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Casero Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.310.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010049299/13.

(100050963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Florslux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 115.695.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2010 à 15.00 heures

La Société FLORSLUX SA a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la révocation de M. Ernest ADOLPH, demeurant 6, rue de l'Ecole, F-67310 Scharrachbergheim, de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme M. Alain HOUD, demeurant 24, rue des Carolingiens, F-67200 Strasbourg (France), pour succéder au poste d'administrateur, pour un mandat de 6 années.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la révocation de M. Ernest ADOLPH, demeurant 6, rue de l'Ecole, F-67310 Scharrachbergheim, de son poste d'administrateur délégué.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme M. Alain HOUD, demeurant 24, rue des Carolingiens, F-67200 Strasbourg (France), pour succéder au poste d'administrateur délégué, pour un mandat de 6 années.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 09/03/2010.

M. Jean GREFF / Mme C. SIMON / Melle A. BOULEAU
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010049464/27.

(100050936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Mustang ULM 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.223.

—
Les comptes annuels du 01/01/2008 au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A. / Michael Kidd
Signature / -

Référence de publication: 2010049300/12.

(100050961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Mustang Boch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.236.

—
Les comptes annuels du 01/01/2008 au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A. / Michael Kidd
Signature / -

Référence de publication: 2010049301/12.

(100050957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Mustang Hat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.229.

Les comptes annuels du 01/01/2008 au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A. / Michael Kidd

Signature / -

Référence de publication: 2010049302/12.

(100050954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Micro Informatique Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Enseigne commerciale: Xtrium.

R.C.S. Luxembourg B 149.331.

EXTRAIT

La fiduciaire GL SARL fait savoir que le contrat de domiciliation de la société MICRO INFORMATIQUE SERVICES SARL, enseigne commerciale XTRIUM, R.C.S. Luxembourg n° B 149.331 a été résilié avec effet au 01/03/2010

Le siège social de la société MICRO INFORMATIQUE SERVICES SARL, enseigne commerciale XTRIUM, établi à L-3511 Dudelange, 53 - 55, rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 01/03/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 01/03/2010.

Fiduciaire GL SARL

Signature

La gérante

Référence de publication: 2010049485/18.

(100050923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

PAO Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.464.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour PAO MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010049395/15.

(100050785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Mustang REG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.235.

Les comptes annuels du 01/01/2008 au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A. / Michael Kidd

Signature / -

Référence de publication: 2010049303/12.

(100050952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

**International Audit Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Audit Group Associates S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 75.354.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049307/11.

(100050615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

**International Audit Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Audit Group Associates S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 75.354.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049308/11.

(100050613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Vestar CCS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.311.

Il résulte des résolutions de l'Associé en date du 26 mars 2010 de la société Vestar CCS 1 S.à r.l. que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 26 mars 2010:

Monsieur Brian Paul Schwartz, né le 10 juin 1957 à New York, aux Etats-Unis d'Amerique, ayant pour adresse professionnelle 245 Park Avenue, 41st Floor, New York, NY 10167, Etats-Unis d'Amerique.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 26 mars 2010:

Monsieur Jack Feder, né le 15 novembre 1949 en Floride, aux Etats-Unis d'Amerique, ayant pour adresse professionnelle 245 Park Avenue, 41st Floor, New York, NY 10167, Etats-Unis d'Amerique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vestar CCS 1 S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2010049419/20.

(100050578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Luxvin Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.546.

Les comptes annuels au 11.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049309/10.

(100050610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Brinkdoor Limited T/A Euro London Appointments Luxembourg (succursale), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 124.262.

Succursale de Brinkdoor Limited T/A EuroLondon Appointments

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049310/12.

(100050607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Cyrom Administration, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 107.730.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049311/10.

(100050606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Quairos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.981.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2009

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de M. MAQUA Dominique et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 est RAMLUX S.A., 9B, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2010050070/22.

(100051608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Wisson Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.
R.C.S. Luxembourg B 62.004.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049312/10.

(100050673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Andrade sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3440 Dudelange, 88, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.403.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049313/10.

(100050667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Centenary Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 7.539.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049314/10.

(100050641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Provimentum I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.869.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 mars 2010 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 mars 2010 à Luxembourg que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société en date du 1^{er} mars 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateurs de Messieurs Sven Frisch, Frank Wegner et Peter Hamacher jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

PROVIMENTUM I S.A.

Dr. Peter HAMACHER / Jérôme WUNSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010049435/24.

(100050725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Cencan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 23.451.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049315/10.

(100050637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Azure Funding Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.832.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mars 2010. Signature.

Référence de publication: 2010049316/10.

(100050712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

eSolve Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.220.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010049318/10.

(100051036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

COHEN & Co., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 61.137.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2010.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 avril 2010 au siège social que:

"Première résolution

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat la société civile FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION en tant que Commissaire aux comptes.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de conférer mandat à compter de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2008 à la société à responsabilité limitée Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H. (AMG G.m.b.H.), ayant son siège social à L-1532 Luxembourg, 24, Rue de la Fontaine et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.584 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011 en remplacement de la société civile FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, Commissaire aux comptes révoqué."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010049820/24.

(100051526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

eSolve Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.220.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010049319/10.

(100051035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Immobilière Raiffeisen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.990.

Les comptes annuels de l'Immobilière Raiffeisen S.A. au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2009.

John Bour / Ernest Cravatte

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010049320/13.

(100050979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010049323/10.

(100051105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Universal Trading Cie, Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 90.127.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2010 et du conseil d'administration qui en a suivi les éléments suivants:

Ont été élus au conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 Messieurs:

- Laurent Pierre Henri MARTIN, né le 03/07/1968 à Antony (France), demeurant 23, Rue du Gal Lederer F-57050 PLAPPEVILLE,

- Pierre Georges Joseph Antoine Franklin MARTIN, né le 25/01/1942 à Saint-Lô (France), demeurant 97, Chemin de la Brosse F-45240 MARCILLY-EN-VILLETTE

- Patrice SCHÄFER, né le 11/02/1971 à Saint-Avold (France), demeurant 23D, Rue Vandernoot F-57000 METZ

Monsieur Laurent Pierre Henri MARTIN, susnommé a été nommé Administrateur délégué et Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

p.o. Signature

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2010049856/21.

(100051237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Kinase Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.588.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 juin 2009

- La démission de Monsieur Grégory GUISSARD, Administrateur démissionnaire, est acceptée.

- Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant que nouvel Administrateur en remplacement de Mr Grégory GUISSARD. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 4th, 2009

- The resignation of Mr Grégory GUISSARD as a Director is accepted.
- Mrs Stéphanie COLLEAUX, private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg is appointed as a new Director. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2011.

Luxembourg, June 4th, 2009.

For true copy

KINASE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2010050084/22.

(100051257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.367.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on March twenty-fourth.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary with residence in Luxembourg.

There appeared:

1. Introduction.

1.1 3i Growth Capital A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13777, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

3i Growth Capital C L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13779, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, and

3i Growth Capital G L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13827, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

(together the "Appearing Parties") appeared before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"), on the twenty-fourth day of March 2010.

1.2 Each of the Appearing Parties was represented by Mr. Raymond Thill as its proxy (the "Proxy") pursuant to proxy forms dated 23 March 2010. Each proxy form, signed *ne varietur* by each of the Appearing Parties and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

2. Articles of Incorporation. Each of the Appearing Parties, represented by the Proxy, has requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation which the Notary has read to the Appearing Parties, represented by the Proxy:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A1 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A2 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A3 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A4 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A5 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A6 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A7 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A8 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A9 shares, and
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with Article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced to the extent this correspond to available amounts in accordance with law by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Cancellation Par Value" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.8 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any manager may delegate its/ their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 In case of urgency, decisions of the managers may be taken in writing, and, provided that they are signed by all the managers, shall be as proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.7 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st April and ends on the 31st March of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class A7 Shares held by them, then
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class A9 Shares, and then,
- the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by numerical order, e.g. class A10 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class A9 Shares).

15.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 15.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 15.3.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st March 2011. 3. Subscription and Payment for Share Capital

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

SUBSCRIBERS	SHARES
3i Growth Capital A L.P.	20,837 class A1 shares 20,837 class A2 shares 20,837 class A3 shares 20,837 class A4 shares 20,837 class A5 shares 20,838 class A6 shares 20,838 class A7 shares 20,838 class A8 shares 20,838 class A9 shares 20,838 class A10 shares
3i Growth Capital C L.P.	83,325 class A1 shares 83,325 class A2 shares 83,325 class A3 shares 83,325 class A4 shares 83,325 class A5 shares 83,325 class A6 shares 83,325 class A7 shares 83,325 class A8 shares 83,325 class A9 shares 83,325 class A10 shares
3i Growth Capital G L.P.	20,838 class A1 shares 20,838 class A2 shares 20,838 class A3 shares 20,838 class A4 shares 20,838 class A5 shares 20,837 class A6 shares 20,837 class A7 shares 20,837 class A8 shares 20,837 class A9 shares <u>20,837 class A10 shares</u>
TOTAL	<u>1,250,000 shares</u>

Each of these shares has been fully paid up in cash. Proof that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

4. Incorporation of the Company. The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name 3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

5. General Meeting of the Company. The Appearing Parties, being the holders of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

5.1 Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

5.1.1 François Bourgon, manager of companies, born 29 December 1969 in Phalsbourg (France), with professional address at 4, rue Jean Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

5.1.2 Antoine Clauzel, manager of companies, born 12 December 1952 in Reims (France), with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

5.1.3 Stéphane Weyders, manager of companies, born on 2 January 1972 in Arlon (Belgium), with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

5.2 The registered office of the Company is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Costs and Notarial Deed.

6.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

6.2 The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Parties the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Parties, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

6.3 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

6.4 This document having been read to the Appearing Parties represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Parties, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Introduction.

1.1 3i Growth Capital A L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13777, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

3i Growth Capital C L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13779, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni, et

3i Growth Capital G L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13827, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni

(ensemble les "Parties Comparantes"), ont comparu devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (le "Notaire"), le vingt-quatre mars 2010.

1.2 Chacune des Parties Comparantes a été représentée par M. Raymond Thill en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu de procurations datées du 23 mars 2010. Les procurations, signées ne varietur par les Parties Comparantes et le Notaire devront rester attachées au présent acte pour être enregistré avec lui.

2. Statuts. Les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, ont requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants que le Notaire a lu aux Parties Comparantes, représentées par le Mandataire.

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en dix (10) catégories, comme suit:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A1,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A2,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A3,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A4,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A5,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A6,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A7,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A8,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A9,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A10,

ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A10).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée.

5.4 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.5 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie considérée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

5.6 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales (ainsi que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées mais réduit dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales pertinente conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

"Valeur d'Annulation" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Parts Sociales ainsi annulées.

5.7 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du Conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou tout Gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou tout Gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 En cas d'urgence, des résolutions écrites des gérants peuvent être prises, et à condition qu'elles soient signées par tous les Gérants, elles seront valides comme si elles avait été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.7 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante pour cents (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A8 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cents (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A9 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule cinquante pour cents (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A9 détenues par eux, et ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A10 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre numérique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A10) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A9).

15.4 Dans tous les cas, des dividendes ne pourront être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions légales applicables.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à/aux Associé(s) conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3 avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (m) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par Mes Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 Toutes les recettes de la liquidation devront être distribuées conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2011.

3. Souscription et Paiement du capital social. Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

SOUSCRIPTEURS	PARTS SOCIALES
3i Growth Capital A L.P.	20.837 parts sociales de catégorie A1 20.837 parts sociales de catégorie A2 20.837 parts sociales de catégorie A3 20.837 parts sociales de catégorie A4 20.837 parts sociales de catégorie A5 20.838 parts sociales de catégorie A6 20.838 parts sociales de catégorie A7 20.838 parts sociales de catégorie A8 20.838 parts sociales de catégorie A9 20.838 parts sociales de catégorie A10
3i Growth Capital C L.P.	83.325 parts sociales de catégorie A1 83.325 parts sociales de catégorie A2 83.325 parts sociales de catégorie A3 83.325 parts sociales de catégorie A4 83.325 parts sociales de catégorie A5 83.325 parts sociales de catégorie A6 83.325 parts sociales de catégorie A7 83.325 parts sociales de catégorie A8 83.325 parts sociales de catégorie A9 83.325 parts sociales de catégorie A10
3i Growth Capital G L.P.	20.838 parts sociales de catégorie A1 20.838 parts sociales de catégorie A2 20.838 parts sociales de catégorie A3 20.838 parts sociales de catégorie A4 20.838 parts sociales de catégorie A5 20.837 parts sociales de catégorie A6

20.837 parts sociales de catégorie A7
 20.837 parts sociales de catégorie A8
 20.837 parts sociales de catégorie A9
20.837 parts sociales de catégorie A10

TOTAL 1.250.000 parts sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée par un versement en numéraire. La preuve que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) relative à ce versement en numéraire, correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), se trouve à la libre disposition de la Société a été donnée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

4. Constitution de la société. Le Notaire a confirmé qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous le nom 3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l., avec les statuts et le capital social ci-dessus.

5. Assemblée générale de la société. Les Parties Comparantes, étant le détenteurs de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentées par le Mandataire, ont adopté les résolutions suivantes:

5.1 Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

5.1.1 François Bourgon, gérant de sociétés, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 4, rue Jean Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5.1.2 Antoine Clauzel, gérant de sociétés, né le 12 décembre 1952 à Reims (France), ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

5.1.3 Stéphane Weyders, gérant de sociétés, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social de la Société est établi à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Frais et Acte notarié.

6.1 Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

6.2 Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les Parties Comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des Parties Comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

6.3 Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

6.4 Le présent document a été lu aux Parties Comparantes représentées par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom des Parties Comparantes, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2010. Relation: LAC/2010/13994. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049783/683.

(100051448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Eurizon Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.536.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURIZON CAPITAL S.A.

Pierre BOUCHOMS

Co-Directeur Général

Référence de publication: 2010049331/13.

(100050614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Auditex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.559.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049324/9.

(100050679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Telectronics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.

R.C.S. Luxembourg B 15.560.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010049325/10.

(100051102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

**Telindus PSF S.A., Société Anonyme,
(anc. CF6 Luxembourg).**

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.

R.C.S. Luxembourg B 68.873.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010049326/11.

(100051099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

UBS Dynamic Floor Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.182.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Robert Süttinger, Président et membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour UBS Dynamic Floor Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049466/23.

(100050973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Beim Weissenkreuz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.619.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010049327/10.

(100051097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Immo Première S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 122.011.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049328/10.

(100051075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Immo Première S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 122.011.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049329/10.

(100051074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Immo Première S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 122.011.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049330/10.

(100051072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Dépannage Schaack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 85.318.

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Garage SCHAACK Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège à Zone industrielle Haneboesch L-4562 Differdange inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 32542 représentée par son gérant,

ici représentée par Monsieur Jérôme BACH, juriste, demeurant professionnellement à 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 10 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessous a demandé au notaire d'acter que;

I. Il est le seul associé de la société à responsabilité limitée Depannage Schaack S.à.r.l (la Société), ayant son siège social à Zone Industrielle Hazhneboesch, L-4572 Differdange, constituée le 21 décembre 2001 suivant un acte du notaire Maître Alex WEBER, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial Cdu 17 avril 2002 numéro 598, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85318.

Les statuts ont été modifiés une dernière fois par acte du notaire Maître Jean SECKLER, en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial C du 20 septembre 2005 numéro 914.

II. le comparant détient 100% du capital social de ta Société et l'intégralité du capital social est dès lors présente ou représentée;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Approbation des comptes annuels de la société clos au 31 décembre 2009
2. affectation des résultats.
3. dissolution et liquidation volontaire de la Société;
4. nomination du liquidateur de la Société (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
5. Attribution des actifs et passif de la Société; et clôture de la liquidation
6. Détermination du lieu auquel resteront pour une durée de cinq années les documents sociaux de la Société.
7. Divers

Après délibération, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels de la société clos au 31 décembre 2009 lesquels clôturent avec un total de bilan de 211.292,32 et un résultat positif de 54.045,02 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur, Garage SCHAACK Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège à Zone industrielle Haneboesch L-4562 Differdange inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 32542 en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique représenté par Monsieur Jérôme BACH, préqualifié, a requis le Notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1. Que l'Associé Unique déclare tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment approvisionnés,
2. Que l'Associé Unique déclare qu'il a repris, au premier janvier deux mille dix tous les éléments d'actif et de passif de ladite Société,
3. que l'Associé Unique déclare être investi de tous les éléments actifs de la Société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la Société, même inconnu à ce jour.

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est considérée comme définitivement close.

Cinquième résolution

Par vote spécial, l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux gérants ainsi qu'au liquidateur pour l'exercice de leur mandat.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'annuler le Registre des Actionnaires et l'ensemble des parts sociales de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique décide que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 ans à Zone industrielle Haneboesch L-4562 Differdange au siège de l'associé unique

DONT ACTE, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faites au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J. Bach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 MARS 2010. Relation: LAC/2010/12545. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049868/75.

(100051725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

CMH Vertriebs Service I GmbH & Co KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.763.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049332/10.

(100050696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

CMH Vertriebs Service II, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.550.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049333/10.

(100050697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.384.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049334/10.

(100050700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Barbet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.842.

Suite à l'assemblée Générale des actionnaires de la société Barbet Holding S.A. en date du 1^{er} avril 2010 les décisions suivantes ont été prises:

1. Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés à compter du 1^{er} avril 2010 jusqu'à assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010:

- La société Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 9.098 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société

- La société EQ Management and Consultancy Limited, immatriculée sous le numéro LL00401 au Registry of Companies of Labuan, Malaisie et ayant son siège social au Brumby House 1st Floor, 87011 Labuan, Malaisie, en tant qu'administrateur de la Société

- La société Homestead Management Inc, immatriculée sous le numéro 574319 au Registrar of International Business companies, Iles Vierge Britanniques et ayant son siège social au Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant qu'administrateur de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barbet Holding S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2010050079/24.

(100051416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.803.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049335/10.

(100050701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Jetlux Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 22, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 128.170.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049336/10.

(100050724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Jetlux Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 22, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 128.170.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049337/10.

(100050726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Jetlux Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 22, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 128.170.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049338/10.

(100050727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

«Ercis», Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 125.401.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050103/9.

(100051658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

One World Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.378.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.635.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire prise en date du 26 mars 2010 que les mandats des gérants suivants sont dorénavant à durée indéterminée:

- Mme. Dyann KOSTELLO;
- M. Olivier DORIER;
- M. Horst PUDWILL;
- M. Alexander DUARTE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 9 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010049761/20.

(100051375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Immobilière de Kockelscheuer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 152.359.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean dit Johny THIELEN, indépendant, né à Vianden le 14 mars 1933, (matricule n° 1933 03 14 233), et
- 2.- Madame Jutta OEHRIBAUER, directeur de sociétés, née à Vienne (Autriche) le 4 janvier 1940, (matricule n° 1940 01 04 029),

demeurant ensemble à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer,

déclarant être mariés sous le régime de la séparation des biens suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 octobre 1993, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 22 novembre 1993, volume 953, numéro 33.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: "IMMOBILIERE DE KOCKELSCHEUER S.A."

Art. 2. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts.

Art. 3. Objet. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles propres, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut, d'une manière générale, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires décidant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de sept cent cinquante euros (EUR 750,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet.

Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés, jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 7. Droit de préemption. L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions respectivement, le ou les héritiers d'un actionnaire décédé devront en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée, le cas échéant, par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires, cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions respectivement à l'héritier ou aux héritiers de l'actionnaire décédé, une lettre recommandée

indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, respectivement le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Les règles ci-dessus édictées ne s'appliquent pas en cas de transfert d'actions à des sociétés dans lesquelles un actionnaire détient directement ou indirectement plus de 50% ou à des sociétés qui, directement ou indirectement, contrôlent plus de 50% de l'actionnariat de l'actionnaire vendeur, dans ce cas, une telle société devra en retour se soumettre aux mêmes règles de transfert et aux mêmes restrictions, et, le cessionnaire devra transférer de nouveau les actions au cédant si le cédant ne remplit plus les conditions stipulées au premier paragraphe de cette phrase.

Le transfert d'actions à des membres de la famille du cédant est également libre.

Titre II. - Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 11. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un ou plusieurs directeurs ou à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 12. La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature de l'administrateur unique, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III. - Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale statutaire se réunit le quatorze du mois de mars de chaque année à 17.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5,00 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. - Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Libération - Apports

Le capital social de la société a été entièrement souscrit et libéré moyennant apports en nature par les comparants-associés de leurs quotes-parts respectives des immeubles ci-après désignés, savoir:

Désignation

Commune de Roeser. section A de Bivange

a) Numéro cadastral 844/2190, lieu-dit "Rue Mathias Weistroffer", place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 12 ares 63 centiares;

- b) Numéro 844/2191, même lieu-dit, place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 11 ares 77 centiares;
c) Numéro 844/2270, même lieu-dit, place, d'une contenance de 21 ares 56 centiares.

Origine de propriété

Ces immeubles ont été acquis par les comparants-associés comme suit:

- la parcelle prédésignée sub a) par Monsieur Johny Thielen (avant le mariage) sur les époux Joseph Weistroffer-Grün suivant acte de vente, reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 juillet 1992, transcrit au deuxième Bureau des Hypothèques à Luxembourg le 5 août 1992, volume 896, numéro 8;
- la parcelle prédésignée sub b) par Monsieur Johny Thielen et Madame Jutta Oehribauer sur Madame Monique Aertsen-Trmata suivant acte de vente, reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 20 septembre 2004, transcrit au deuxième Bureau des Hypothèques à Luxembourg le 4 octobre 2004, volume 1450, numéro 48;
- la parcelle prédésignée sub c) par Monsieur Johny Thielen (avant le mariage) sur les mêmes époux Joseph Weistroffer-Grün suivant acte de vente, reçu par le notaire Tom Metzler, prénommé, en date du 27 mai 1994, transcrit au deuxième Bureau des Hypothèques à Luxembourg le 9 juin 1994, volume 976, numéro 24

Evaluation

La valeur vénale nette des apports ci-avant décrits est évaluée au montant de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-), faisant pour Monsieur Thielen un apport de trois millions six cent mille euros (3.600.000,-EUR) et pour Madame Oehribauer un apport de neuf cent mille euros (900.000,- EUR).

Rapport du réviseur

Conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi en date du 17 mars 2010 par EWA REVISION SA, représentée par Monsieur Raphael Loschetter, réviseur d'entreprises indépendant, demeurant à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, lequel rapport conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de EUR 4.500.000,- ne correspond pas au moins aux 6.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 750 chacune à émettre en contrepartie."

Ce rapport restera annexé aux présentes, pour être enregistré avec elles.

Clauses et Conditions de l'apport

L'apport immobilier ci-dessus se fait encore aux clauses et conditions suivantes:

- 1.- Les immeubles sont apportés tels et ainsi qu'ils se trouvent et se comportent actuellement, avec toutes ses appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées, sauf à la société de faire valoir les unes et se défendre des autres, mais à ses frais, risques et périls et sans recours contre les apporteurs. Les apporteurs déclarent qu'ils n'ont personnellement créé aucune servitude et qu'il n'est pas à leur connaissance qu'il en existe une à charge des immeubles prédésignés.
- 2.- Il n'y aura de part et d'autre ni garantie ni répétition, pour raison soit de vices, de mitoyenneté et de dégradations quelconques, même cachés, soit pour erreur dans la désignation cadastrale ou pour différence de contenance; une telle différence en plus ou moins excédât-elle un vingtième, fera profit ou perte à la société.
- 3.- La société aura la propriété et la jouissance des immeubles apportés à compter de ce jour, à charge d'en payer et supporter à partir de ce jour tous impôts, taxes et contributions quelconques.
- 4.- Les apporteurs déclarent que les objets de l'apport ne sont grevés d'aucun droit de préemption au profit d'un tiers.
- 5.- Il est certifié par les apporteurs que les immeubles prédésignés sont libres de toutes charges privilégiées et hypothécaires.
- 6.- Les parties apportant les immeubles prédésignés déclarent expressément renoncer à toute inscription d'office et à l'inscription de toute hypothèque légale.

Souscription

En contrepartie de cet apport, la société émettra donc six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de sept cent cinquante euros (750,- EUR), souscrites et attribuées comme suit:

1.- M. Johny THIELEN, prénommé	4.800 actions
2.- Mme Jutta OEHRIBAUER, prénommée	<u>1.200 actions</u>
Total:	6.000 actions

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ cinquante trois mille euros.

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Johnny THIELEN, prénommé sub 1.

b) Madame Jutta OEHRIBAUER, prénommée sub 2.

c) Madame Monique HAAS, administrateur de sociétés, née à Luxembourg, le 13 février 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

d) Monsieur Johnny THIELEN, prénommé, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société FIDUPLAN S.A., avec siège à L-1635 Luxembourg, 87, Rue Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 44563.

3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

4.- L'adresse de la société est fixée à: L-1635 Luxembourg, 87, Rue Léopold Goebel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire, lequel certifie l'état civil des souscripteurs sur base d'extraits du registre de l'état civil.

Signé: J. Thielen, J. Oehribauer, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2010. LAC/2010/12674. Reçu vingt sept mille euros 4500000 € à 0,50% = 22500 € +2/10= 4500 € 27000 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049721/281.

(100051141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

GSLP I Onshore (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 141.167.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010049747/16.

(100051572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.
